

une solution militaire au problème, mais cela démontre que devant la gravité du conflit nous estimons qu'un observateur canadien peut y jouer un rôle humanitaire.

L'observateur canadien doit avoir comme but de faire un travail d'observation qui soit le plus efficace possible. Pour y arriver, il doit pouvoir se déplacer, enquêter et faire rapport en toute liberté. Les observateurs pourront visiter, en groupe ou individuellement, toutes les régions touchées par la guerre afin d'observer le comportement des troupes nigérianes. Les observateurs pourront prendre eux-mêmes l'initiative de ces visites ou s'y rendre sur l'invitation des autorités nigérianes. On rédigera les rapports individuellement ou en groupe, mettant à la disposition des autorités nigérianes des exemplaires de chaque rapport. En outre, il est entendu que l'observateur canadien devra faire rapport directement au Gouvernement canadien.